

## Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Riesen "Tour Swissquote"

---

Municipaux responsables : Mme Christine Girod et M. Thierry Genoud

Gland, le 27 septembre 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil communal du 2 septembre 2021, M. Pascal Riesen a déposé l'interpellation intitulée "Tour Swissquote" dont les deux questionnements principaux sont les suivants :

- *1. Qu'a prévu la Municipalité pour palier à cette baisse de qualité de vie qui combiné à l'impact de l'augmentation du trafic, péjore le bien-être des habitants dans le quartier ?*
- *2. Qu'en est-il de la compensation pour perte de rendement des installations en place et la remise en question des projets photovoltaïques en cours et à venir ?*

### **Préambule**

Pour mémoire, le dossier du plan d'affectation (PA) "La Crétaux" a été soumis à l'enquête publique du 15 septembre 2020 au 15 octobre 2020. Il a été présenté en première lecture au Conseil communal (préavis 90/2020) le 17 décembre 2020. Le Conseil communal a approuvé le dossier du PA lors de sa séance du 18 février 2021.

Suite à la levée des oppositions, aucun recours n'a été déposé. Toutefois, le dossier fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de référendum, en cours de traitement, à l'encontre de la décision du Conseil communal. Le projet du PA est ainsi en suspens auprès du Département cantonal compétent. Concernant le projet de la tour en elle-même, elle devra, si le projet du PA aboutit, encore faire l'objet d'une demande de permis de construire, tout comme les autres aménagements prévus.

Dans le cadre du préavis 90/2020, des simulations en lien avec l'ensoleillement ont été présentées.

#### ***1. Qu'a prévu la Municipalité pour palier à cette baisse de qualité de vie qui combinée à l'impact de l'augmentation du trafic, péjore le bien-être des habitants dans le quartier ?***

Pour rappel, le projet ne prévoit pas de densification mais uniquement la possibilité pour le propriétaire de monter en hauteur afin de laisser de la surface libre au sol. Selon le règlement du PA, cette surface devra être aménagée en un parc d'environ 3'000 m<sup>2</sup> dont 1'800 m<sup>2</sup> en pleine terre. Le parc a également été placé en bordure de l'Avenue du Mont-Blanc afin de pouvoir offrir une vue dégagée aux propriétés situées de l'autre côté de ladite avenue (Chemin des Tilleuls et Chemin de la Crétaux).

Dans le cadre du règlement du PA, le nombre de places de stationnement a été fortement limité ; il ne pourra pas dépasser 440 sur l'ensemble du site (y compris les 264 places existantes). L'offre sera ainsi réduite de 0.49 place / collaborateur à 0.25 place / collaborateur. De plus, le règlement prévoit également une remise à jour du plan de mobilité de l'entreprise.

Sur la base des simulations, pour les situations les plus défavorables, il faudra effectivement compter sur une baisse de luminosité. Les ombres bougeant avec le soleil, les secteurs touchés diffèrent en fonction des mois et des heures de la journée.

Dans le cadre de l'élaboration du PA, la Municipalité a veillé à ce que les éventuelles nuisances soient réduites au maximum. Elle n'a ainsi pas prévu de mesures supplémentaires.

## 2. Qu'en est-il de la compensation pour perte de rendement des installations en place et la remise en question des projets photovoltaïques en cours et à venir ?

En regard des installations photovoltaïques, les simulations fournies par Swissquote et illustrées dans de nombreuses vidéos montrent qu'effectivement, quelques installations individuelles pourraient être légèrement impactées par l'ombrage. Cependant, et comme justement relevé dans l'interpellation, l'ombrage atteindra ces installations durant les mois de septembre à mars, et de plus, en fin de journée. Durant ces plages horaires, le soleil est rasant et les rendements des panneaux sont moins importants. Pour rappel, la commission des zones, lors de sa réunion du 6 janvier 2021, a ainsi estimé que l'ombre projetée du bâtiment toucherait les habitations environ une heure par jour durant les mois d'hiver. Ainsi, sur l'année, les pertes seront minimales et la production annuelle totale devrait être peu impactée.

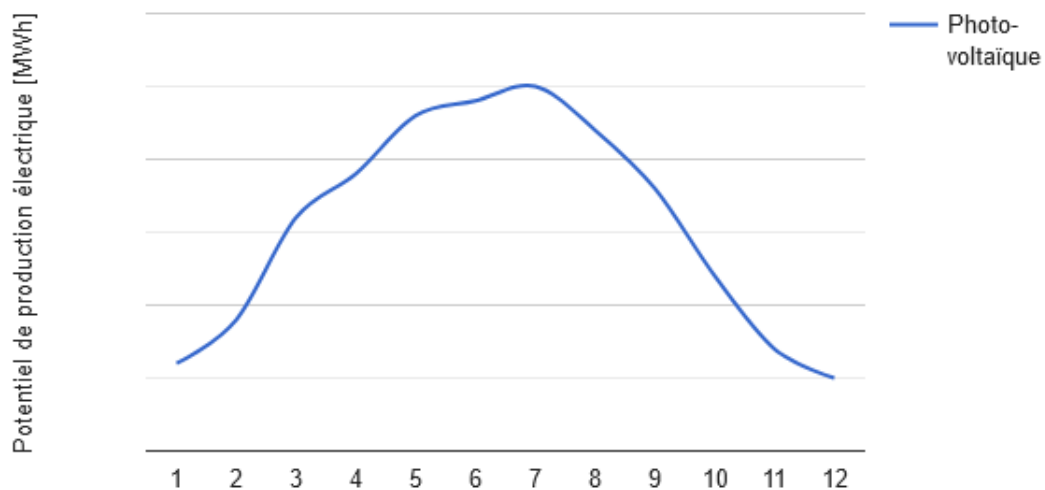


Figure 1 : Courbe de production électrique potentielle au long de l'année – exemple d'une habitation au Chemin de la Crétaux (Cadastré solaire du Grand Genève sur <https://sitg-lab.ch/solaire/>)

Actuellement, peu d'installations photovoltaïques d'importance sont concernées : selon le recensement de l'OFEN<sup>1</sup> une seule installation pourrait être impactée par l'ombrage et de façon très réduite. Concernant les potentielles futures installations, les installateurs pourront estimer la production en prenant en compte l'ombrage et faire des recommandations précises aux propriétaires. Pour toutes ces raisons, il n'y a pas de compensations prévues pour les installations actuelles ou à venir.

### Conclusion

Finalement, la Municipalité souhaite rappeler que la transition énergétique et le développement durable de manière générale, sont des démarches globales qu'il faut appréhender à grande échelle : les installations photovoltaïques prévues dans le PA seront de grandes importances par rapport aux installations photovoltaïques impactées. Enfin, pour rappel le catalogue de mesures "Cité de l'Energie" comprend six domaines déclinés au travers de plus de cinquante mesures. Ainsi, le PA est conforme du point de vue de l'impact environnemental et est valorisable au travers de son règlement dans d'autres mesures du catalogue "Cité de l'Energie":

- 1.2.2. planification de la mobilité et de la circulation ;
- 1.3.1. instruments contraignants pour les propriétaires fonciers ;
- 3.2.1 production d'électricité renouvelable sur le territoire communal.

<sup>1</sup> Le recensement comprend les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA, les petites installations enregistrées sur une base volontaires et les installations encouragées par une rétribution de l'injection, une rétribution unique ou un financement des frais supplémentaire et est accessible à l'adresse : <https://map.geo.admin.ch/?time=None&lang=fr&topic=energie&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-grau&layers=ch.bfe.elektrizitaetsproduktionsanlagen&catalogNodes=2419,2420,2427,2480,2429,2431,2434,2436,2767,2441,3206&E=2510050.87&N=1141476.74&zoom=10>

Le PA fait ainsi partie du plan d'action "Cité de l'Energie" et participe à l'objectif de la Ville de Gland d'obtenir la distinction Gold du label.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

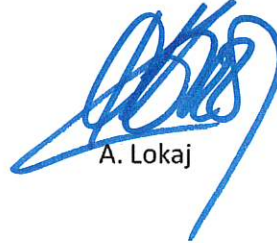
La Syndique :



C. Girod



La Secrétaire adjointe :



A. Lokaj

Annexe : interpellation UDC de M. Pascal Riesen, "Tour Swissquote"

## **Interpellation UDC, tour Swissquote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le nouveau plan d'aménagement « La Crétaux » autorise la construction d'une tour de 60m en voisinage directe d'entreprises, d'immeubles et d'habitations d'un quartier résidentiel.

Gland est fière de son label « Cité de l'énergie », ses concitoyens ont investit et suivi les encouragements de la commune en matière d'énergie renouvelable. Cela place la Commune dans une perspective évolutive et pionnière dans la transition énergétique.

Dans l'hypothèse de la construction d'une tour de grande hauteur, celle-ci implique forcément des dommages collatéraux.

L'impact cumulé des ombres projetées sur les résidences a pu être estimé à un total supérieur à 800 heures annuelles seulement sur la zone habitée. Force est de constater que la qualité de vie dans ce quartier sera péjorée par la diminution du temps de luminosité, de surcroît pendant la saison froide déjà plus sombre et plus demandeuse en énergie. Outre cet aspect, l'impact sur la productivité photovoltaïque sera notoire, que l'on parle des investissements réalisés ou à venir.

Nous avons donc pour la Municipalité les questions suivantes :

Qu'a prévu la Municipalité pour palier à cette baisse de qualité de vie qui, combiné à l'impact de l'augmentation du trafic, péjore le bien-être des habitants dans le quartier ?

Qu'en est-il de la compensation pour perte de rendement des installations en place et la remise en question des projets photovoltaïques en cours et à venir ?

Nous souhaiterions dans la mesure du possible une réponse écrite de la Municipalité lors du prochain conseil.

Je vous remercie de votre attention.